

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux-mil vingt trois, le jeudi 14 septembre à 20 H 00, le Conseil Municipal convoqué légalement le 08 septembre 2023, s'est réuni, en séance ordinaire, à la SALLE PIERRE MARTIN, sous la présidence de Monsieur DIDIER GONZALES, Maire.

Date de la convocation : 08 septembre 2023

Étaient présents : DIDIER GONZALES, BEATRICE COLLET, JEAN-MARIE SIMON, SANDRINE LEDIEU, FREDERIC LOUINEAU, CATHERINE GALICHET, ROLAND MAUREL, ELISE GONZALES, ELODIE THOURY, ALAIN LALOE, MARTINE GATE, DOMINIQUE FOSSOYEUX, JEAN-LOUIS MAITRE, SYLVINE SAN MARTIN, PHILIPPE N'GOYI, PATRICIA PEREIRA, MARIE-LAURE MADELEINE, VERONIQUE KUHN, LAURENT TRANCHARD, LAURENT DESPIERRES, DENIS TRIPAULT, ALVARO VENDEIRO, DAVID HOURDEAU, SIHEM BOUAKOUIR, CINDY LIMA DE SOUSA, GEOFFRAY THAUVIN, EVELYNE LE CORRE, PASCAL PICHARD, ERIC CHAMAULT, MARGAUX CHARLES, PATRICE FAUQUEMBERG

Absent(s) : RACHID HALLAF

Excusé(s) : MANUEL MERLINO, BRICE ROUCOULES, SOPHIE ITARD

Représenté(s) : MANUEL MERLINO À DIDIER GONZALES, BRICE ROUCOULES À SANDRINE LEDIEU, SOPHIE ITARD À PATRICE FAUQUEMBERG,

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents physiquement : 31

Nombre de procurations : 3

Nombre de Conseillers votants : 34

Détail des votes :

Pour : 34

Abstentions : 0 Abstention(s) ()

Contre(s) : 0 Voix ()

Ne vote(nt) pas : 0

Secrétaire de séance : Monsieur GEOFFRAY THAUVIN



République française

Villeneuve-le-Roi

Délibération du Conseil Municipal

n°2023-09-049

Objet : Approbation de la convention de groupement de commandes en vue de la passation du marché d'achat de produits et articles pour l'entretien des locaux de la ville, du C.C.A.S. et de la Résidence Autonomie Jean Rostand

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU les dispositions du Code général des collectivités territoriales,

VU les articles L.2113-6 et L.2113-7 du Code de la Commande Publique,

VU la convention annexée à la présente délibération,

CONSIDERANT, que le marché actuel arrive à terme le 5 novembre 2023 pour l'achat de produits et articles pour l'entretien des locaux de la ville,

CONSIDERANT, la nécessité de signer une convention de groupement de commande entre la ville et le CCAS de Villeneuve-le-Roi pour la passation d'un nouveau marché pour l'achat de produits et articles pour l'entretien des locaux de la ville, du C.C.A.S. et de la Résidence Autonomie Jean Rostand,

ENTENDU le RAPPORTEUR,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Article 1 : D'approuver la convention de groupement de commandes en vue de la passation du marché d'achat de produits et articles pour l'entretien des locaux de la ville, du C.C.A.S. et de la Résidence Autonomie Jean Rostand,

Article 2 : De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour exécuter la présente délibération.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.



Pour extrait conforme

Le Maire,

DIDIER GONZALES

Publication par affichage le **150923**

Susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'État et sa publication